



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué (SPW-DGO4) est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est SPW-MI (Direction des Routes de Namur) dont les bureaux se situent Avenue Gouverneur Bovesse, 37 à 5100 JAMBES.

Le projet concerne le tronçon de la N5 – E420 entre Fraire et Philippeville (bornes BK68000 à BK73850).

Le projet est de type : réhabilitation et sécurisation de la N5 – E420 entre Fraire et Philippeville, et présente les caractéristiques suivantes :

- ⑩ Art. R.IV.40-1. § 1er. 7° du CoDT, les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41.
- ⑩ Art. R.IV.40-1. § 1er. 8° du CoDT, les voiries visées à l'article R.II.21-1, 1° pour autant que les actes et travaux impliquent une modification de leur gabarit.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article R.IV.40 et D.VIII.7 du Code du Développement Territorial et de l'article 24 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration Communale de Walcourt, service Cadre de Vie - cellule Urbanisme, Place de l'Hôtel de Ville 5 à 5650 WALCOURT :

- ⑩ Sur rendez-vous à prendre 48h à l'avance au 071/61.06.15.
- ⑩ **Il convient de privilégier les contacts téléphoniques ou le courrier électronique afin d'obtenir des informations sur le dossier.**

L'enquête publique est ouverte le 19 décembre 2022 et clôturée le 26 janvier 2023 (les mesures particulières de publicité sont suspendues du 24 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023 en vertu de l'art. D.I.16 du CoDT).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- ⑩ par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville(Wal) 5 à 5650 Walcourt ;
- ⑩ par télécopie au numéro 071/61.06.35.
- ⑩ par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@walcourt.be
- ⑩ remises au service Cadre de Vie – cellule Urbanisme.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : enquête permis d'urbanisme SPW -MI.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Cadre de Vie – cellule Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 26 janvier 2023 à 12h à l'Hôtel de Ville, service Cadre de Vie – cellule Urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme peut donner des explications sur le projet, son bureau se trouve au service Cadre de Vie – cellule Urbanisme.

Par le Collège,

Le Directeur Général,
(s)
C. GOBLET

La Bourgmestre,
(s)
Ch. POULIN